



Appel à Projets de Recherche 2024

LabEx DRIIHM

À RETENIR

Lancement de l'appel à projets : 15 décembre 2023

Limite de soumission des dossiers : 1^{er} février 2024 (minuit heure de Paris)

Résultats des Appels à projets de recherche : mars 2024

CONTACTS

Pour toute information supplémentaire, veuillez contacter :

Corinne Pardo - corinne.pardo(at)univ-amu.fr

Pour des questions techniques concernant l'enregistrement en ligne des propositions de recherche :

Mathieu Massaviol - mathieu.massaviol(at)univ-amu.fr

Pour des questions spécifiques à un OHM et pour toute soumission d'un projet inter-OHM :
Veuillez contacter le(s) directeur(s) de l'OHM (ou des OHMs) concerné(s)

SOMMAIRE

| | | |
|----------|--|----------|
| 1 | Contexte et particularités de l'appel à projets | 4 |
| 1.1 | Contexte | 4 |
| 1.2 | Particularités..... | 4 |
| 2 | Les APR du LabEx DRIIHM..... | 5 |
| 2.1 | Volet OHM..... | 5 |
| 2.2 | Volet interOHM | 6 |
| 3 | Soumettre une proposition de recherche..... | 6 |
| 3.1 | Qui peut soumettre une proposition de recherche ?..... | 6 |
| 3.2 | Saisie en ligne des projets | 7 |
| 3.3 | Engagements des équipes lauréates | 7 |
| | 3.3.1 Engagements administratifs et financiers | 7 |
| | 3.3.2 Engagements scientifiques..... | 8 |
| | <i>Les retours obligatoires</i> | <i>8</i> |
| | <i>Remerciements et citations</i> | <i>8</i> |
| | <i>Données – Stockage et archivage.....</i> | <i>8</i> |

1 Contexte et particularités de l'appel à projets

Outils du CNRS Ecologie & Environnement, les 13 Observatoires Hommes-Milieus¹ (OHM) étudient des écosystèmes très anthropisés affectés par une crise ou un évènement d'origine anthropique dans une démarche intégrative des sciences de l'environnement. Reconnus en 2012 dans le cadre des Investissements d'Avenir comme Laboratoire d'Excellence (2012- fin 2024), les OHM sont le substrat sur lequel repose le LabEx DRIIHM (Dispositif de Recherche Interdisciplinaire sur les Interactions Hommes-Milieus).

1.1 Contexte

Les OHM sont construits autour d'un objet déterminé par un *cadre socio-écologique*, issu du fonctionnement des écosystèmes très anthropisés et posant des questions essentielles pour l'environnement et la société par la survenue d'un évènement de bouleversement ou *évènement fondateur* qui intervient dans un contexte structuré depuis de nombreuses années et déterminant ainsi un avant et un après. Le but est d'identifier les mécanismes qu'il induit, d'en comprendre les fonctionnements, d'en déterminer les dynamiques et les interactions et d'en suivre les effets et conséquences, au cours du temps, sur l'homme et son milieu.

Outils d'incitation, de soutien et d'organisation de l'interdisciplinarité, les OHM favorisent et tendent à organiser autour d'un objet d'étude commun (objet focal), les interactions entre les sciences de l'environnement (SDE) : sciences de la Terre, de la Vie, sciences de l'Homme et de la Société. Les OHM se développent avec la mise en place d'outils dédiés au stockage, à l'interopérabilité et à la pérennisation des données scientifiques avec l'accompagnement du groupe Data DRIIHM. Les OHM sont ainsi conçus comme des dispositifs privilégiés d'observation, d'étude, d'expérimentation et de modélisation des questions et enjeux environnementaux actuels et des réponses que l'on peut leur apporter. Les recherches soutenues par le DRIIHM contribuent à l'accomplissement de ces objectifs, notamment par le référencement de leurs résultats : publications, communications, métadonnées et données.

1.2 Particularités

Le présent APR vise à soutenir des études s'inscrivant dans le champ des SDE, telles que définies précédemment. Sont principalement concernés les domaines listés ci-après et pouvant être traités dans le cadre précis d'un ou plusieurs OHM.

- Réponses aux changements globaux,
- Echelles temporelles et dynamiques de la biodiversité,
- De l'anthropisation à l'artificialisation des milieux et du vivant,
- Etudes de nouveaux biomes,
- Environnement et santé, écologie de la santé,
- Ecologie chimique et chimie écologique, écotoxicologie,
- Contaminants et contaminations,

¹ Les 13 OHM actuellement en activité sont les OHM : Bassin minier de Provence (PACA, France), Estarreja (Portugal), Pyrénées-haut-Videssos (Midi-Pyrénées, France), Littoral méditerranéen (Languedoc-Roussillon, PACA et Corse, France), Nunavik (Québec, Canada), Oyapock (Guyane), Tèssékéré (Sénégal), Pays de Bitche (Lorraine, France), Pima County (USA), Littoral Caraïbe (Guadeloupe, France), Vallée du Rhône (Rhône-Alpes, Languedoc-Roussillon et PACA, France), Patagonia-Bahia Exploradores (Chili) et Fessenheim (Haut-Rhin, France).

- Durabilité et usages,
- Aménités environnementales et approches économiques,
- Politiques publiques et gestion durable des territoires.

Chaque OHM développe en plus une problématisation propre, directement issue de la prise en compte de ses spécificités, et qui est présentée dans le volet thématique de cet APR ((Cf. [Chapitre 2.1](#)).

L'esprit de cet appel est d'encourager les équipes désireuses d'explorer de nouvelles pistes de recherche, tant sur un plan thématique que méthodologique, à les mettre en œuvre dans le cadre des OHM.

L'appel à projets de recherche 2024 du LabEx DRIIHM regroupe :

- un volet thématique OHM (Cf. [Chapitre 2.1](#)),
- un volet inter OHM - (Cf. [Chapitre 2.2](#)),

L'ensemble des projets (OHM, inter-OHM) sont financés pour **une durée de deux ans**.

Leur conception peut s'envisager en articulation avec un programme de recherche existant ou comme un projet émergent, susceptible de servir de base pour des développements ultérieurs.

Les projets présentés peuvent être disciplinaires, pluridisciplinaires, ou interdisciplinaires. L'interdisciplinarité, qui reste bien l'objectif recherché in fine, n'est pas un prérequis pour l'élection à cet APR si le projet s'inscrit de manière argumentée dans le champ de questionnement de l'OHM concerné.

Les projets soumis pourront présenter un caractère théorique affirmé ou au contraire être davantage articulés autour d'une opération de recherche/action.

Les approches comparatives seront appréciées. Les travaux permettant d'intégrer et de répondre à des demandes sociétales seront également encouragés.

Nous souhaitons également attirer votre attention sur une dernier point : la politique des LabEx engage les équipes dans une dynamique de partage et de communication des connaissances envers la société civile et particulièrement les jeunes générations. Dans ce cadre, les OHM et le LabEx DRIIHM apporteront une attention toute particulière aux projets qui proposeront une (ou des) intervention(s) (atelier, présentation, conférence...) dans un établissement scolaire présent sur le territoire durant la durée de leur projet.

2 Les APR du LabEx DRIIHM

2.1 Volet OHM

Ce volet présente par 13 fiches indépendantes le cadrage scientifique et la problématique de recherche pour les deux prochaines années de chacun des OHM. L'orientation de ces appels est de leur ressort, tout comme la procédure de sélection des projets proposés, sous réserve de l'accord final du conseil de direction du LabEx DRIIHM.

Les propositions de recherche sont à saisir en ligne via le site internet du LabEx (<https://www.driihm.fr>) et selon les modalités décrites au 3.2 (Cf. [3.2 – Saisie en ligne des projets](#)).

Avant la soumission en ligne d'un projet OHM, vous devez prendre contact avec le directeur de l'OHM concerné pour l'en informer.

Il est rappelé aux porteurs de projet que chaque OHM a des priorités et des hauteurs de financements qui lui sont propres ; pour en prendre connaissance, veuillez cliquer sur les liens des fiches ci-dessous.

[Fiche de l'APR 2022 - OHM Bassin minier de Provence](#)

[Fiche de l'APR 2022 - OHMi Estarreja](#)

[Fiche de l'APR 2022 – OHM Fessenheim](#)

[Fiche de l'APR 2022 – OHM Littoral Caraïbe](#)

Fiche de l'APR 2022 - OHM Littoral Méditerranéen – A venir

[Fiche de l'APR 2022- OHMi Nunavik](#)

[Fiche de l'APR 2022 - OHM Oyapock](#)

Fiche de l'APR 2022 – OHMi Patagonia-Bahia exploradores (contacter directement la direction de cet OHM : Alejandro Salazar Burrows <asalazab@uc.cl>)

[Fiche de l'APR 2022 – OHM Pays de Bitche](#)

[Fiche de l'APR 2022 - OHMi Pima County](#)

Fiche de l'APR 2022 - OHM Pyrénées-haut Vicdessos – A venir

[Fiche de l'APR 2022 - OHMi Tésékéré](#)

[Fiche de l'APR 2022 - OHM Vallée du Rhône](#)

2.2 Volet interOHM

IMPORTANT ! Avant toute saisie d'un projet interOHM, le porteur doit prendre contact avec les directeurs-trices des OHM concernés et les informer de leur intention.

Ce volet est géré directement au niveau du LabEx DRIIHM et bénéficie d'un financement spécifique. Il s'agit d'un APR « blanc », donc non orienté. Cependant, les projets soumis doivent **obligatoirement concerner au moins deux OHM sur les 13**.

Les propositions de recherche sont à saisir en ligne via le site internet du LabEx (<https://www.driihm.fr>) et selon les modalités décrites au 3.2 ([Cf. 3.2 – Saisie en ligne des projets](#)).

3 Soumettre une proposition de recherche

3.1 Qui peut soumettre une proposition de recherche ?

Les présents appels s'adressent à toutes les équipes de recherche françaises relevant d'un EPST ou d'une EPSCP (Université) partenaires du LabEx, aux équipes de recherche des pays partenaires des OHM internationaux (Portugal, Canada, Sénégal, USA, Chili) ainsi qu'aux autres équipes françaises et étrangères via un partenariat avec une équipe française membre du LabEx. Une même équipe peut déposer plusieurs projets auprès d'un même OHM, de plusieurs OHM ou auprès du DRIIHM (interOHM).

3.2 Saisie en ligne des projets

Les soumissions des projets de recherche se font en ligne, à une seule et même adresse : <https://www.driihm.fr>, **après** identification du porteur de projet sur le site du LabEx DRIIHM.

La saisie se fait en trois temps

1^{er} temps : S'inscrire sur le site du Labex DRIIHM

2^{ème} temps : Une fois connecté, vous pouvez alors choisir la langue du site (Français, Anglais) – sur la partie droite de l'écran vous trouverez un menu "Appel à Projet de Recherche", vous cliquez sur « Déposer un projet ».

3^{ème} temps : . Ce temps est détaillé dans [le guide de saisie](#) (une étape par onglet).

Informez chacun des onglets suivants : « Références du projet », « Contenus du projet », « Participants », « Financement » et dans « Soumettre » : s'engager à respecter la charte des OHM et certifier l'exactitude des renseignements fournis ; Sauvegarder et soumettre.

Le porteur de projet peut joindre tout fichier qu'il jugera utile dans la section « Contenus du projet ».

Le (la) porteur(e) de projet, et lui (elle) seul(e), peut voir et modifier le projet soumis (depuis la page "Vos projets déposés" du menu "Appel à Projet de Recherche") jusqu'à la date de fin de l'APR, soit le 1^{er} février 2024 (minuit, heure de Paris).

3.3 Engagements des équipes lauréates

Les équipes lauréates s'engagent à deux niveaux : administratif/financier et scientifique.

3.3.1 Engagements administratifs et financiers

Pendant la période d'un mois qui suit l'annonce des lauréats, les équipes s'engagent à fournir au gestionnaire de l'APR les éléments nécessaires à la mise à disposition du financement obtenu.

Si ces formalités ne sont pas satisfaites sous un mois, le LabEx DRIIHM se réserve la possibilité de réaffecter les financements correspondants.

Les dépenses faites dans le cadre des projets lauréats doivent rentrer dans le cadre des dépenses éligibles du LabEx DRIIHM (Cf. *Guide financier LabEx DRIIHM* en ligne sur le site du LabEx et transmis à tous les lauréats de l'APR) et seront justifiées annuellement en février auprès du Service Financier et Comptable de la DR16, délégation pilote du LabEx DRIIHM, via la délégation de proximité de l'unité lauréate.

Les points majeurs sont rappelés ici et deux nouveautés sont spécifiées en rouge :

- les dépenses d'équipement **ne sont pas éligibles** ;
- les dépenses de « petits matériels » sont éligibles jusqu'à 4000 € (selon définition de l'ANR) ;
- les prestations de service sont éligibles mais leur montant ne doit pas dépasser 30% du budget total alloué ;
- les gratifications de stage **ne sont pas éligibles cette année.**
- Le financement de chaque projet sera versé en deux fois (première partie versée en 2024 et deuxième partie en 2025). Les dépenses devront être effectuées dans l'année civile de chacun des versements.

3.3.2 Engagements scientifiques

Les retours obligatoires

Dans un délai de deux ans après l'obtention des crédits et avant toute soumission à un nouvel APR DRIIHM, les projets financés feront l'objet :

- d'une présentation orale lors du séminaire de restitution des/de l'OHM concerné(s),
- d'un rapport succinct rendu à/aux OHM concerné(s) sous la forme d'une fiche de synthèse (4p.) dont la trame sera présente sur le site du DRIIHM et vous sera également transmise par le directeur de l'OHM concerné par le projet lauréat.

Remerciements et citations

Les lauréats s'engagent à publier dans les deux années qui suivent le présent APR au moins 1 article dans une revue scientifique à comité de lecture. De plus, **chaque partenaire scientifique du projet s'engage à faire mention des OHM et du LabEx DRIIHM dans toutes les publications ou les communications des résultats de ses recherches** sous la forme :

« Ce travail a bénéficié d'une aide de l'Etat gérée par l'Agence Nationale de la Recherche au titre du LabEx DRIIHM, programme « Investissements d'avenir » portant la référence ANR-11-LABX-0010 ».

Le LabEx DRIIHM et son adresse peuvent également être rappelés en en-tête de l'article (adresse du chercheur) sous cette forme :

LabEx DRIIHM (Programme "investissements d'avenir" : ANR-11-LABX-0010), INEE-CNRS 3 rue Michel-Ange, 75016 Paris.

Pour les communications orales et les posters, il est demandé d'apposer le logo du LabEx DRIIHM à côté de ceux du Programme d'Investissement d'Avenir (PIA) et du CNRS (disponibles en ligne sur le site du LabEx DRIIHM : <https://www.driihm.fr/logos-des-ohms-et-du-driihm>).

Données – Stockage et archivage

Comme indiqué dans la charte des OHM que les porteur(e)s de projets doivent signer, **le stockage et l'archivage de l'information scientifique sont deux des objectifs des OHM**. Les lauréat(e)s doivent donc accepter le principe de transmettre leurs métadonnées via une fiche de métadonnées présentes sur les sites des OHM et celui du DRIIHM ; le groupe DATA DRIIHM accompagnera chacun des chercheurs dans cette tâche.

Comme dans tout observatoire, les données ont quant à elles vocation à être versées, après valorisation par leur auteur, directement au système d'information de l'OHM ou à défaut à celui du LabEx DRIIHM.

De plus, toutes les publications et communications relatives aux projets lauréats doivent être déposées dans HAL, a minima leur référence si vous ne pouvez pas diffuser largement le document en lui-même. Afin que ces valorisations apparaissent dans les collections HAL de votre OHM et du DRIIHM, veuillez à suivre les recommandations de citation de mots clé et du projet ANR « LabEx DRIIHM : ANR-11-LABX-0010 ». Vous trouverez les recommandations sur la page d'accueil de notre collection HAL : <https://hal.archives-ouvertes.fr/LABEX-DRIIHM>